

Dijon, le 19 avril 2023

AUXERRE
CHALON-SUR-SAÔNE
DIJON
LE CREUSOT
MÂCON
NEVERS

Monsieur Jean-Philippe PIERRON
Professeur des universités
UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE
4 boulevard Gabriel
21000 DIJON

Le président
CAB/CG

LETTRE DE MISSION

Référent « *Laïcité* »

Cher collègue,

Le principe de laïcité se fonde notamment sur l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 et la loi de décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État.

L'ambition de l'État, et tout particulièrement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est de défendre la laïcité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'accompagner ces derniers pour que la loi soit comprise et appliquée en la matière.

Au vu de ces éléments et sur la base du décret du 23 décembre 2021, je vous confirme mon souhait de vous désigner comme « référent laïcité » au sein de notre établissement. Cette décision est fondée sur votre parcours et votre expertise. Cette mission consistera à sensibiliser les membres de notre communauté à la laïcité et à prévenir toute manifestation de discrimination fondée sur la religion ou les convictions.

Vous aurez pour missions principales :

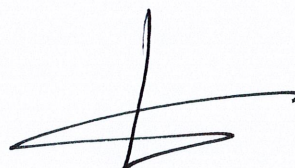
- De conseiller les agents de l'université de Bourgogne pour la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment pour l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général ;
- De les sensibiliser au principe de laïcité et de diffuser au sein de l'établissement de l'information au sujet de ce principe ;
- D'organiser, le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, la « journée de la laïcité » le 9 décembre de chaque année ;
- D'assurer une veille sur les événements qui pourraient porter atteinte à la laïcité et de faire des recommandations pour y remédier ;
- D'identifier les besoins spécifiques des différents publics et adapter les outils de communication en conséquence ;
- De collaborer avec les services de l'université de Bourgogne pour la mise en place d'actions en faveur de la promotion de la laïcité.

Vous aurez également pour rôle d'accompagner les étudiants, les enseignants, enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS dans la compréhension des principes de la laïcité et de les aider à les mettre en pratique dans la vie de notre communauté.

Le travail que vous mènerez permettra d'améliorer notre réactivité, notre capacité de communication, d'argumentation et de propositions sur ce sujet particulièrement sensible, notamment en cas de différends appelant une décision de la gouvernance de l'établissement.

Vous serez pour cela en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'université que vous jugerez bon d'associer à vos travaux et vous rendrez compte annuellement de votre mission.

Restant à votre écoute pour toute information complémentaire et vous remerciant par avance pour votre engagement, je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Vincent THOMAS

Président de l'université de Bourgogne